

118

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48019

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux pour la construction de la plateforme technique départementale à Noyal-Châtillon-sur-Seiche - Avenant n° 6 de travaux Lot 15

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 mars 2016 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 9 février et 19 novembre 2018, 27 janvier, 24 février 30 mars et 16 novembre 2020, 31 mai 2021, 24 janvier, 30 mai, 11 juillet, 29 août, 26 septembre et 21 novembre 2022, 23 janvier 2023 ;

Expose :

Lors de sa réunion du 25 avril 2023, la Commission d'appels d'offre a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 6 relatif au lot 15 « Électricité courants forts et faibles » notifié le 2 décembre 2020 auprès de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (marché 2020-0542) dans le cadre des travaux cités en objet.

L'avenant n° 1 avait pour objet la prise en compte de travaux non prévues à l'origine (prise en compte de la réglementation ATEX et ICPE, modification de la zone restauration, réalisation des bornes de recharge pour véhicules électriques non prévues, raccordement des modulaires).

L'avenant n° 2 avait pour objet des modifications dans le magasin général ainsi que dans la zone logistique : déplacement centrale SSI, modification visiophonie ; ainsi que des ajouts de prestations dans la zone restauration.

L'avenant n° 3 avait pour objet des modifications dans le cadre du projet : remplacement de tous les luminaires du bâtiment B afin de réduire les consommations, réalisation de l'alimentation provisoire du compresseur, ajout d'un portail proche du parking, et le réaménagement de la zone administration.

L'avenant n° 4 avait pour objet la reprise totale des réseaux et alimentation du bâtiment B (comprenant tableau et la puissance du bâtiment) et la création d'un nouveau local « Matériel d'intervention thermiques et hydrauliques ». Ce nouveau local sera créé dans le magasin général nécessitant la mise en œuvre des nouvelles installations électriques et câblages associés.

L'avenant n° 5 avait pour objet des incidences financières suite à l'arrêt de chantier découverte du plomb sur la charpente existante du bâtiment B.

L'avenant n° 6 a pour objet de rajouter des prestations complémentaires qui se sont avérées nécessaires, à savoir :

- suite à la demande des utilisateurs, l'automatisation de la porte entre l'accueil de la plateforme logistique et le magasin général. Ceci nécessite le raccordement électrique du futur radar de détection.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires a été chiffré à 834,78 € HT soit 1 001,74 € TTC.

Cet avenant n° 6 porte donc le montant du marché de 1 320 049,74 € HT à 1 320 884,52 € HT soit 1 585 061,32 € TTC.

Le montant cumulé des avenants précédents représente + 35,95 % du montant initial du marché (971 625,87 € HT).

S'agissant d'une augmentation de + de 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 6 au marché 2020-0542 relatif au lot 15, à passer avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant de 834,78 € HT soit 1 001,74 € TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231348

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation